



Yaoundé, le

DECISION N°

/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jorez

**PORANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2022 DU 20 OCTOBRE 2022, POUR LE RECRUTEMENT
D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE A L'AGENCE NATIONALE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2023.**

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N°2020/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'État, et des autres Entités Publiques pour le compte de l'exercice 2022 ;

Vu la Décision N°20-568/ANTIC/DG/IS/DAG/20 DU 28 octobre 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)

Vu la Décision N°00000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la résolution N°1 du 02 septembre 2022, portant adoption du collectif budgétaire de l'ANTIC, exercice 2022 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2022 du 20 octobre 2022, pour le recrutement d'un prestataire de service de gardiennage à l'ANTIC, exercice 2023.

Considérant la correspondance de la CIPM datée du 09 décembre 2022, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2022 du 20 octobre 2022, exercice 2023.

Vu le Procès-verbal de négociation daté du 20 décembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Appel d'Offres relatif au recrutement d'un prestataire de services de gardiennage à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercice 2023, est attribué comme suit :

INTITULE	STRUCTURE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
Recrutement d'un prestataire de service de gardiennage à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)	ESSOKA SECURITY BP: 3654 Yaoundé-Cameroun Tel: 699 607 799 (Yaoundé) Email: info@essokasecuritycm.com/essoka 2006@yahoo.co.uk	Douze (12) mois calendaires , compris entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2023	63 390 438 (Soixante-trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent trente-huit) Francs CFA.

Article 2: Ladite structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement du projet de Marché y relatif.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

LE DIRECTEUR GENERAL

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES